L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 5 JANVIER 1877. 29me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI MATIN, 5 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par H. Stern & Co., au No 61 de la rue de la Douane—boîtes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 33 de la rue des Magasins—lingerie, "notions," manteaux, contellerie, faulx à deux coupe, &c.; marchandises sèches variées.

Achetez vos Bonbons à 75 cents la livre : vos Fruits crists à 60 cents. chez A. Lemonnier, 109 Chartres, entre Ste Anne et Dauphine. Voyez l'annonce.

SPECTACLES.

Vendredi, 5 janvier 1877.

ACADEMIE — Giroflé-Girofla et La Jolie Parfumeuse.

VARIETES — La Petite Mariée.

Complot pour voler le Trésor de l'Etat.

M. Kellogg a dit dans le document qu'il a intitulé "son dernier message" que le fonds d'intérêt était intact. Les informations obtenues par divers agents de porteurs de Bons étrangers, donnent lieu de craindre qu'il n'en soit pas ainsi.

La probabilité est qu'il n'y a aucun des fonds d'Etat qui soit intact. Les meneurs radicaux ont dû dépenser des sommes considérables pendant la dernière campagne électorale et ces sommes, ils les ont prises en partie au moins sur les fonds d'intérêt, les fonds d'école et aussi sur les dernières rentrées des taxes.

Le moyen ingénieux qui a été trouvé pour couvrir des divers déficits a été révélé avant-hier à la pseudo-Chambre qui siége à la maison d'Etat.

Un bill, présenté et passé à la vapeur, alloue DEUX CENT MILLE PIASTRES à prendre sur tous les fonds d'Etat quelconques, fonds d'intérêt, d'école et autres, pour l'entretien de la milice d'Etat pendant l'année 1877.

Le prétexte mis en avant pour justifier ce bill, est la nécessité de défendre le gouvernement de Packard, c'est-à-dire l'usurpation, contre toute attaque et toute résistance, comme si ce n'était pas assez de voler un gouvernement d'Etat sans faire payer à ceux à qui on le vole une somme de $200,000 pour solder une armée de sbires.

Mais ce n'est là qu'un prétexte. Les radicaux ne sont pas si anxieux qu'ils s'en donnent l'air, de lever des troupes et d'engager une guerre contre le peuple de la Louisiane.

Le véritable but des inspirateurs de ce bill monstrueux a été de couvrir, d'une part, les détournements déjà commis dans les divers fonds d'Etat pour les frais de la campagne électorale et autres objets encore moins avouables, et de fournir une occasion pour filler ce qui restera en caisse dans le Trésor.

Les radicaux sont gens prévoyants et, malgré toutes leurs fanfaronnades, ils savent à quoi s'en tenir sur le sort qui les attend d'ici au 5 mars, et ils tiennent, s'ils sont forcés de quitter la maison, à faire au moins place nette avant de partir.

Le bill voté par le caucus Hahn est tout uniment un procédé orné des "formes de la loi" pour opérer une rafle complète sur ce qui restera dans le Trésor. Ce bill permettra de balancer les écritures des différents comptes et de dire que les reliquats ont été appliqués aux dépenses des milices.

Une certaine portion des $200,000 sera sans doute appliquée au paiement de salaires aux gros bonnets du radicalisme qui seront faits généraux, colonels et membres de l'état-major pour la circonstance, mais quant aux simples miliciens qui seront inscrits pour la forme sur les rôles, ils ne toucheront pas un sou. On en nourrira tout au plus quelques centaines pendant plusieurs jours pour donner lieu à des comptes de quartier maîtres et à des états de fournitures qui n'auront pas même une ombre de vraisemblance.

S'il est un moyen d'empêcher les nouveaux détournements dont est menacé le Trésor d'Etat, nous engageons l'avocat-général Ogden et les intéressés à l'employer sans retard. Nous espérons que M. Dubuclet comprendra le responsabilité qui pèse sur lui et qu'il ne se prêtera pas, comme il l'a fait déjà une fois, à un emploi abusif et illégal des fonds confiés à sa garde.

Le Trésor de l'Etat est tout simplement menacé d'un vol gigantesque de deux cent mille piastres que les meneurs radicaux veulent se partager avant de prendre la poudre d'escampette. C'est le devoir du nouveau gouvernement d'Etat d'aviser aux mesures à prendre pour empêcher ce dernier acte de pillage.

LOUISIANE.

Le *Donaldsonville Chief* annonce qu'après examen devant le juge Maher, les quatre noirs arrêtés sous l'accusation d'avoir assassiné M. Arrieux, ont été envoyés devant la cour de district sans bénéfice de caution.

—Nous lisons dans le *Chief* de Donaldsonville :

Le procès institué par le juge O. J. Flagg contre M. Morris Marks, en vertu de la loi dite "intrusion act," l'objet de la contestation étant la place de juge du quatrième district judiciaire, a été plaidé samedi dernier, ici, devant le juge de paroisse Maher, siégeant comme juge de district par suite de la récusation du juge Mc. Lean. Le juge Flagg se trouvant forcément partie au procès, l'avocat de district Earhart a compris en assistè de MM. F. P. Poché, R. Winchest, E. W. Pugh et Fred Duffel, auxquels M. Earhart a laissé la direction de l'affaire pour la poursuite.

Le juge St. M. Bérard et M. James D. Augustin étaient les avocats du défendeur et ils ont été assistés par MM. Emile Leg'endre, Gervais Leche, Jules Reine et S. De Foerter, mais M. Legendre ayant manqué le train n'a pu arriver pour prendre part aux plaidoiries.

La poursuite soutient que M. Marks était indigible aux fonctions de juge parce qu'il n'était pas avocat. Il fait répondre qu'il a reçu en 1872 le grade de bachelier en droit à l'Université de la Nouvelle-Orléans, mais on répond que cela ne suffit pas et qu'il faut une licence de la Cour Suprême pour conférer le titre d'avocat. Les plaidoiries ont été très longues et le juge Maher a dû rendre sa décision mardi.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie, coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 16 décembre de l'*Illustration* et du *Monde Illustré*.

MARIAGE DU SCULPTEUR BARTHOLDI.—Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Le jeudi, 21 décembre courant, a eu lieu à Newport, Rhode Island, le mariage de M. Frédéric Auguste Bartholdi, le célèbre sculpteur français auquel nous devons la statue de Lafayette, et à qui nous devrons bientôt "la Liberté éclairant le Monde," —avec Mlle Jeanne Emilie Bheix de Puysieux, de Montréal. Mlle de Puysieux, aujourd'hui Mme de Bartholdi, est nièce d'un artiste américain distingué, M. John La Farge, à la maison de campagne de qui le mariage a été célébré par le Rév. Charles T. Brooks, écrivain de mérite, depuis un quart de siècle pasteur de l'*Unitarian Church*, de Newport. La cérémonie a été toute intime, et s'est passée dans le cercle de la famille. Ce mariage sera pour M. Bartholdi une nouvelle attache aux Etats-Unis, où il s'est déjà créé tant de relations agréables, et la colonie française y rejoint a de le compter personnellement comme un des siens, de même qu'elle l'honorait déjà pour l'inspiration patriotique et pour le mérite supérieur de ses œuvres.

—Mme la baronne Auguste de Staël vient de mourir à Genève. Elle était fille de M. Vaner, syndic de Genève, et, par son mariage, elle était devenue la belle-fille de la célèbre Mme de Staël, auteur de *Corinne* et du livre de l'*Allemagne*; par conséquent, belle-sœur de feu duc de Broglie, ancien président du conseil ministre de Louis-Philippe, et belle-mère de M. de Broglie et de Mme d'Haussonville.

—Moyen donné par un célibataire pour éviter les attaques nocturnes : Rentrer le lendemain matin.

LE CONCERT A LA SALLE GRUNEWALD.—Une société d'élite assistait mercredi soir au concert organisé au bénéfice de madame Pauline Bäche. La soirée a été excellente au point de vue musical. La gracieuse bénéficiaire a brillamment exécuté une tarentelle pour piano, de Ritson, sur des motifs de Beethoven; elle a chanté avec brio la chanson à boire d'*Herculanum*, et elle a rendu dans un excellent style une cavatine de l'opéra *Buondelmonte*, de Donisetti. Les auditeurs lui ont témoigné leur sympathie et leur appréciation de son talent par des bravos réitérés. On a beaucoup applaudi l'air du *Bal masqué*, chanté par M. G. Théard, amateur doué d'une fort belle voix. Le grand air de *Freyschutz*, chanté par Mlle F. F., a montré chez cette jeune personne les fruits d'une excellente méthode jointe aux avantages d'un organe richement timbré. La magnifique voix de contralto de Mme P. C. a fait sensation. Cette dame s'est fait entendre dans le grand air du *Prophète* et, dans un duo du même opéra avec madame Alice Schwartz, le solo et le duo ont été fort applaudis.

Madame Schwartz n'a pas eu moins de succès dans la ballade de *Roland à Roncevaux*.

Le quatuor de *Charles VI* par Mme Bischè et MM. [illegible] Rossi, a été chanté avec [illegible] et expression et a produit beaucoup d'effet.

Un duo du *Barbier de Séville* pour piano et violon, a été exécuté d'une façon très brillante par Mlle L. Rosen, pianiste distinguée et par M. V. Cutler, l'habile violoniste qui a, ensuite, joué le "Carnaval de Paris" de Liste avec verve et une légèreté et une finesse remarquables d'exécution.

Nous devons, en terminant, complimenter M. Cartier sur son talent remarquable d'accompagnateur qui a contribué à l'excellence artistique de cette charmante soirée musicale, dont le public, que nos occasions désiré voir plus nombreux, a paru très satisfait. Il est rare, devons-nous dire, de voir une réunion d'amateurs aussi que celles qu'on a entendues mercredi à la salle Grunewald.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Il y a eu hier soir une autre représentation de *Giroflé-Girofla* qui n'a pas eu moins de succès que les premières.

Ce soir pour le bénéfice d'Aimée il y aura certainement foule. Les habitués ne manqueront pas cette occasion. Le passage de la sympathique artiste française aura été le seul incident qui du triste hiver que s'accordent à nous faire un froid rigoureux et une politique qui ne l'est pas moins. C'est bien le moins que notre public témoigne à Aimée sa reconnaissance à l'occasion de son bénéfice. C'est la dernière fois d'ailleurs qu'on représentera le charmant opéra-comique de Lecocq, *La Petite Mariée*. A ce soir donc aux Variétés.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — "Madame L'Archiduc" a été, hier soir, fort goûtée et fort applaudie à l'Académie de Musique. Mme Oates a délicieusement chanté la chanson du premier acte "Un petit bonhomme pas plus haut que ça". Mlle Rosean a été très gentille et très gracieuse.

Mme Oates prend son bénéfice ce soir et les billets s'enlèvent rapidement. La salle aura sa physionomie brillante et animée des soirées solennelles.

L'engagement de la troupe de Mme Oates étant sur le point d'expirer, les retardataires feront bien de passer vite au contrôle et de s'assurer des places pour les dernières représentations.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance du 4 janvier 1877.

La séance commence à 1 heure.

Mr Ogden occupe le fauteuil.

Dix-neuf membres—un quorum—répondent à l'appel.

Prière par le Rév. Père Allen, de l'église St. Patrick.

Mr White présente une pétition de Mr Ceo. Wailes, du 14me district sénatorial, contestant le siége de Mr Wakefield.—Soumise au comité des élections.

Le président désigne les comités suivants :

Finances. — MM. White, Robertson, Goode, Ducros, Richardson et Steven.

Milice.—MM. Garland, Ellis, Zacharie, Grover et Mitchell.

M. Thomas Warner est élu aide du sergent-d'armes.

Le président soumet au Sénat la communication suivante :

A l'Hon. H. D. Ogden, président du Sénat.

Cher monsieur,—Hier soir, à une réunion du comité des Citoyens, la résolution suivante a été adoptée :

Il est résolu que le président soit prié d'annoncer au président du Sénat et à la Chambre de la Chambre, que M. Wm. C. Black, trésorier, leur fournira promptement l'argent dont ils auront besoin, jusqu'à concurrence des sommes qu'il aura reçues.

Je suis, etc.,

THOS. A. ADAMS,
Président du Comité des Citoyens.

Le Sénat siège à huis clos, puis s'ajourne au 5 du courant, à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre se réunit à la salle des Odd Fellows et est appelée à l'ordre à une heure de l'après-midi par l'orateur Bush.

Soixante-et-un membres répondent à l'appel nominal et le greffier déclare un quorum présent.

La prière est dite par le révérend Mr. Percival.

Avis est donné d'une contestation de la part de M. Marcro au cas qui regarde le siége de M. Estopinal, de St-Bernard.

Une communication de M. Joseph Kohn est lue, dans laquelle il offre aux membres l'usage des salons du club Harmonie.

Une communication de Mr Thos. A. Adams, président du comité des citoyens est également lue. On trouvera le texte de cette communication dans notre compte-rendu du Sénat.

Mr Thos. A. Adams, offre, de la part du comité de citoyens, de payer les mandats tirés par la Législature jusqu'à concurrence des sommes encaissées.

L'Orateur de la Chambre est chargé de répondre à cette communication.

Sur motion la séance est levée jusqu'à deux heures et demie de l'après-midi, la Chambre attendant le rapport du comité nommé pour préparer une adresse.

Les membres démocrates se réunissent en caucus d'une heure et demie à deux heures, dans une salle attenante, pour prendre en considération l'adresse du comité.

Lorsque la Chambre se réunit de nouveau à deux heures et demie, le président du comité rapporte progrès, et la Chambre s'ajourne au lendemain à midi.

L'usurpation à la Maison d'Etat.

Ce qui se passe à la caserne St-Louis.

PSEUDO-SÉNAT.

Cette assemblée se réunit à l'heure habituelle. Elle est appelée à l'ordre par le lieutenant-gouverneur Antoine qui déclare un quorum présent.

Ex. vu d'une suspension des réglements le bill No. 1 pour amender les sections 134, 977, 998, 1021, 1089, 1090, 1091, 1192, 1926, 1966 et 3891 des statuts révisés et pour révoquer toutes les lois contraires. Lu pris en considération et est finalement adopté.

Le gouverneur, en vertu de ces amendements, doit assigner certaines fonctions à l'assistant avocat général et les avocats de la poursuite dans les affaires criminelles sont autorisés à administrer le serment.

La pétition de M. Monette contestant le siége de M. Ducros est lue et déposée sur le bureau jusqu'à nouvel ordre.

Avis de donné d'un bill pour abolir l'emploi de surintendant de district pour les écoles publiques, et d'un autre bill pour venir au secours des victimes de l'inondations dans les paroisses St. Charles, St. Jean-Baptiste et Jefferson.

M. Dumas présente une résolution, demandant qu'un comité soit nommé par les deux chambres, pour s'informer des faits relativement à la caverne de Bonnet Carré.

M. Allain présente une résolution pour nommer un comité chargé de faire une enquête relativement aux affaires du Bureau de police. Il dit que les agents de police sont peu et point payés et qu'il s'agit de voir ce que l'on a fait des fonds qui leur étaient destinés.

La résolution d'Allain, ayant été débattue, est retirée par un vote de 12 contre 9.

Un message de la Chambre annonce que la résolution des deux Chambres relativement aux Bayous Tigre et Lafourche, a été adoptée, et signé par le bill ordonnant une allocation de $250,000 pour subvenir aux dépenses de la milice.

Le bill No. 2 du Sénat, qui autorise certains fonctionnaires, dans les affaires criminelles, à donner les jurés, lorsqu'elle paraîtra dans le cours que ces derniers appartiennent à une organisation armée, est adopté par 68 contre 24, est lu trois fois par MM. Baroh, Breaux, Bryant, Blount, Cage, Young et autres.

Baroh dit que bien que les membres de l'assemblée soient à l'abri de tout danger, leurs commettants ne le sont pas, et il s'agit de protéger ceux-ci.

M. Blount se déclare pour l'adoption du bill, parce que, dit-il, telle que la loi est actuellement conçue les meurtriers sont jugés par leurs complices, qui appartiennent aux organisations secrètes.

Les réglements sont suspendus et le bill est finalement adopté par un vote de 18 contre 2.

Le bill No. 3 de la Chambre, qui défend l'existence d'organisations armées, moins qu'elles ne soient autorisées par le gouverneur et qui prescrit de disperser toutes les organisations de ce genre actuellement en existence, est adopté finalement, messieurs Allain, Breaux, Weber, Wakefield et Kelso votant contre.

Le bill No. 6 de la Chambre, autorisant une allocation de $900,000 pour l'entretien de la milice, est adopté, six membres votant dans la négative. Le Sénat entre alors en séance exécutive et s'ajourne ensuite au lendemain à midi.

PSEUDO-CHAMBRE.

Cette assemblée est appelée à l'ordre à midi par l'Orateur Hahn, qui déclare un quorum présent.

Mr Dupré présente un bill pour allouer [illegible] en cas, contre Cuba.

Le bill du Sénat donnant un pouvoir [illegible] le pouvoir de surseoir la session d'hier, a été est adopté finalement.

Le bill No. 2 de la Chambre, relativement à un comité d'égalité dans les assessements, est pris en considération, la Chambre se transformant pour cela en comité général et recommandant son adoption. La Chambre ordonne que le bill soit imprimé et le met à l'ordre du jour pour vendredi à une heure de l'après-midi.

M. Millian présente un bill, ordonnant une allocation de $10,000 en faveur de Charles Longstreet, pour payer son salaire comme commissaire du bureau des ingénieurs d'Etat.

La Chambre se transforme de nouveau en comité général pour le prendre en considération, et recommande son adoption. Elle refuse cependant de suspendre les réglements pour adopter le bill immédiatement.

Le bill pour révoquer l'acte 97 est présenté par le comité des votes et moyens et adopté finalement par un vote de 67 contre 14.

D'autres bills sont présentés et référés.

L'un pour autoriser le jury de police de la paroisse Manidee à émettre des Bons; un autre pour ordonner une allocation afin de payer les fournitures de papier faites à l'enregistreur d'Etat pour l'élection; un troisième pour exempter de toute taxe les habitants des wards inondés de la Pointe-Coupée.

Mr. Graham présente certains documents, relativement à la contestation de Mr Paul Granzin, qui réclame le siége de Mr J. P. Aycock du 13ème ward. Ces documents sont référés au comité sur les élections et les privilèges.

La Chambre s'ajourne au lendemain, à midi.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Retour.

Le sous-comité congressionnel pour la paroisse Ouachita et le pays voisin, ayant terminé son enquête, est revenu à la Nlle-Orléans et partira pour Washington dans quelques jours. M. McMahon est déjà parti pour la capitale fédérale, et les autres MM. Crapo et Rose, suivront bientôt.

La levée à Carrollton.

L'état de la levée à Carrollton semble appeler l'attention des autorités compétentes. On rapporte que la digue devant la rue Madison a disparu tout entière, et qu'on s'attend à voir la levée s'effondre elle-même bientôt qu'il y aura une crue dans la rivière. On dit aussi que la levée devant la rue Burdett en fera autant.

Mouvre.

On rapporte que le Dr Alexander, connu depuis longtemps sous le dénomination de Roi de Manchac, y a été tué par un homme inconnu avec lequel il s'était pris de querelle. Alexander avait une assez mauvaise réputation et se permettait quelquefois de terroriser tout le pays de Manchac et même de porter la terreur en dehors des limites de ce pays. L'été dernier, il fut arrêté pour avoir enlevé un lot de café dans un train de fret et s'en pour ce fait qu'il était accusé au moment de sa mort.

Mercredi soir, il se trouvait dans une maison de pension près de la station quand son humeur batailleuse le mit en querelle avec un individu qui, sans façon, tira de sa poche un revolver et en logea la charge dans la bedaine du docteur. Sans être inquiété par personne, le meurtrier enfourcha son cheval et disparut.

Cour du commissaire Southworth.

L'affaire des E. U. contre John Mullan, marchand établi rue du Camp 182, a été appelée devant le commissaire Southworth. Mullan était accusé d'avoir acheté des habits de soldats en contravention avec les articles 3,748 et 5,482 des statuts révisés des E. U. Les articles achetés par le prévenu consistaient en blouses, habits, pantalons, bottes, etc..... et avaient été trouvés en sa possession. Il a été prouvé que plusieurs de ces habits avaient été volés aux soldats du 15me d'infanterie, en garnison ici. Le défendeur a été prévenu par le juge que son procès passerait non dant la présente session de la Cour de Circuit des E. U. et que d'ici là il devrait donner une caution de $500 pour sa comparution, ou mieux il irait aller en prison. M. Michael Cogan, de la rue du Canal No 19 a signé la caution.

La Banque du Sud.

La banque du Sud à la Nlle-Orléans, compte parmi ces rares établissements de crédit qui aux Etats-Unis n'ont jamais eu besoin de fermer leurs portes; qui, au contraire, les ont toujours tenues ouvertes à deux battants, et qui sont bravé sans jamais ocsiller toutes les vicissitudes du commerce et tous les événements politiques quels qu'ils fussent. Le secret de cette solidité et de cette permanence inébranlable est dans la composition du Bureau de direction de la banque dont nous donnons la liste plus bas. Toujours formé d'hommes occupant une forte position sociale et offrant tous par leur caractère particulier des garanties exceptionnelles. Les deux derniers élections ministeurs en place MM. Thomas Layton, Wm C. Claiborne, Brailah Johnson, John T. Moore, H. H. Stanley et Wm C. C. Claiborne Jne. Et parmi ces hommes, dont chacun est un financier, on prend pour président M. Thomas Layton, qui est entièrement versé dans la science pratique des finances et dont la carrière de vie et la haute moralité personnelle commandent l'estime générale. Cela explique suffisamment, selon nous, l'immense confiance dont la Banque du Sud jouit et qui, pour ces excellentes raisons, ne lui a jamais fait défaut.

Brûlure.

Une nommée madame Dun demeurant au No 189 de la rue Chippewa, a éprouvé hier, une sérieuse brûlure par suite de l'explosion d'un fourneau.

Accident.

Hier, vers trois heures de l'après-midi, au moment où Mme Frank Davrany traversait la rue Tchoupitoulas à l'intersection de la rue Gén. Taylor, sa mulet sortant d'un terrain vide et conduit par un individu dont nous ignorons le nom, s'est mis à ruer elle et lui a porté deux violents coups de pied, l'atteignant au visage et à la poitrine. Transportée chez elle, non loin de là, elle y reçut les soins du docteur Milner a déclaré ses blessures graves.

Club d'escrime d'Orléans.

Il doit y avoir ce soir une réunion générale au Club d'escrime d'Orléans, rue Conti 44, pour l'organisation d'un assaut qui aura lieu prochainement. On se réunira à huit heures. On sait que le Club a pour professeurs MM. Gilbert et Gustave Rondère.

Billards.

C'est ce soir, à 8 heures, au Théâtre du Globe, que commencera la jolie série billards entre MM. Slosson et Maggioli. On se donnait déjà les conditions. La partie sera de 1800 points dont 200 par soirée. L'enjeu est de $400, chacun des lutteurs ayant versé $200. Le vainqueur aura en outre droit à la recette de la soirée. On peut se procurer des billets dans toutes les salles.

Partie de billard à la Rotonde St-Charles.

Slosson et Maggioli ont croisé la queue encore une fois hier soir, à la Rotonde St-Charles, dans une partie de 600 points, Slosson en rondant 400 à son adversaire. La partie terminée en moins de deux heures a fourni le résultat suivant : Slosson 400 points, 200 moyenne 33. Plus forte série de la soirée 78 et 136 ; moyenne, 20 7-12.

Dans le cours de la partie le champion de l'Ouest a déployé une habileté remarquable qui lui a valu des applaudissements souvent répétés. Aujourd'hui on se réunit à ce soir, c'est encore un beau jeu en perspective. Il est à remarquer que la recette de la soirée d'hier a été de $60 de plus que celle de la première soirée. Le bill ordonnant une allocation de $250,000 pour subvenir aux dépenses de la milice.

Mort subite.

Deux individus nommés Cornelius Johnson et Patrick Lotz sont morts subitement hier, le premier de son mode de vie irrégulier, et le second de son travail excessif. Johnson, qui habitait avec Mr. Lizzie Southerville, à l'angle des rues Canal et Front ; et Patrick, vendredi soir, à 11 heures, rue Marais et Bienville. Avis en a été donné au coroner.

TEMPERATURE.—4 janv. 1877.

Thermomètre de C. Dumaine, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin.....	57	8
Midi.....	66	9
2 P. M.....	50	10
6 P. M.....	48	9

LA QUESTION CUBAINE.—Les journaux de Madrid publient les informations suivantes que nous reproduisons pour montrer comment les Espagnols jugent la politique du gouvernement de Washington :

Une lettre du général Martinez Campos, adressée au gouvernement espagnol, fait espérer que vers la fin de janvier prochain il ne restera plus un insurgé sur le sol de l'archipel. Le Cinco Villas, dit-il, serait là un grand résultat ; car, actuellement dans les bois vierges de Cuba, que pourraient faire les nègres et leurs chefs? Rien car ils seraient surveillés nuit et jour.

On a remarqué que, dans son dernier [illegible] le président de la République des Etats-Unis a déclaré qu'il était heureux de constater les bonnes relations de [illegible] en cas, aucune sollicite contre Cuba.

Le ministre actuel des affaires étrangères d'Espagne a fait faire une carte du terrain occupé par les insurgés et l'a envoyée au corps d'armée de Washington. Elle a aussi pour les convaincre de l'inanité des efforts des insurgés pour obtenir un gouvernement indépendant.

Les représentants des Etats-Unis à la réception ont à l'indépendance de Cuba? Rien. Bien au contraire, ils y pendraient, car ils reçoivent les deux bien des propositions qu'exporte cette colonie et qui s'obtiennent par 100 millions tous les ans. Cuba indépendante deviendrait probablement une nouvelle république désordonnée comme les habite avaient été celles de Saint Thomas, comme celle de Saint Thomas un embarras sérieux, qui, tôt ou tard, lui ferait des complications fort graves. Les Américains le savent bien et ils font tourner les yeux du côté de l'Insurrection et rêvent d'étendre de terrain qui les sépare de la Californie, et ils ont bien raison.

LE MYSTÈRE DE ST-OUEN.

LA FEMME COUPÉE EN MORCEAUX.

Le mystère qui a si vivement occupé l'attention des Parisiens pendant deux mois, a enfin été éclairci. De toutes les pistes suivies par la police pour connaître l'identité de la femme trouvée à St Ouen avec le ventre et les cheveux coupés, la bonne était celle qui donnait lieu de croire que cette femme était la maîtresse de nommé Billoir, car nous lisons dans le *Gaulois* du 16 décembre :

"Cette nuit, à minuit et demi, en vidant la fosse d'aisances de la maison No 51 de la rue des Trois-Frères, où habitait Billoir, les ouvriers ont découvert une partie des intestins et les cheveux de la femme coupée en morceaux.

Ces restes ont été portés au bureau de police de la place Dancourt.

Voilà une découverte qui met fin cette fois à toutes les hésitations et à tous les doutes relativement à l'auteur de l'horrible crime dont nous nous sommes occupés depuis un mois."

Voici en quels termes la *Gazette des Tribunaux* du 27 novembre avait annoncé l'arrestation de Billoir.

"Un nommé Sébastien-Joseph Billoir, âgé de cinquante sept ans, ancien militaire, ayant demeuré pendant un certain temps rue Mazagran, vivait avec une femme, et tous deux passaient habituellement leurs soirées au café Charles, boulevard Ornano, 2. Au mois d'octobre dernier, Billoir quitta son domicile, et depuis le 1er novembre on n'a plus revu au café Charles sa femme, avec laquelle il était dans les plus mauvais rapports. Quelques habitués du café, visitant à la Morgue, crurent, dans le cadavre de la victime de Clichy, reconnaître celui de la femme de Billoir, et s'empressèrent d'en informer le chef du service de sûreté.

Des recherches faites aussitôt firent découvrir le nouveau domicile de Billoir, rue des Trois-Frères, 51, et, cette adresse, on apprenait la disparition de la maîtresse, partie depuis le 7 novembre à la suite d'une querelle encore plus violente que d'habitude.

Billoir fut conduit devant M. Jacob. Billoir reconnut qu'il avait longtemps vécu avec une femme L....., qui l'avait quitté pour se placer comme domestique, probablement dans les environs de Paris. Billoir affirma qu'il ignorait ce qu'était devenue sa maîtresse, qui avait un certain revenu et lui venait même en aide, puisqu'il est sans ressources, sollicite partout des secours par lettres et n'a pour vivre qu'une pension, dont il escompte toujours le revenu d'avance.

Malgré ces dénégations relativement au crime qu'on lui attribuait, et en présence des affirmations des personnes qui persistaient à reconnaître en maîtresse dans le cadavre de la victime, on dut procéder à une perquisition minutieuse au domicile de cet homme.

"Cette opération amena la découverte d'une malle contenant les effets de la femme L....., mais on ne trouva rien qui pût établir la mort d'une femme, et surtout l'identité de la victime avec son ancienne connaissance.

"Il a été néanmoins consigné au Dépôt, après avoir subi un interrogatoire qui n'a rien fait subir aujourd'hui M. le commissaire de police, interrogatoire qui n'a rien fait connaître de nouveau.

Quelques détails supplémentaires très précis concernant la maîtresse de Billoir, qui est disparue.

"Elle se nomme Marie Le Manach, femme de veuve Bellengé, née à Pédernec (Côtes-du-Nord), 27 ans, ayant demeuré jusqu'au 7 courant rue des Trois-Frères, 51, et antérieurement rue Christiani, 14.

Un autre journal donnait quelques jours plus tard les renseignements suivants :

MM. Bresselles, juge d'instruction, Jouin, chef de la sûreté, et Fouquesolles, commissaire de police, partis hier, mardi, dimanche, pour aller explorer les environs de Saint-Ouen, où l'on suppose que le crime aurait pu être commis.

Les premières recherches commencent à la Morgue. Plusieurs personnes qui s'avaient pas vu Marie Le Manach depuis quelques années, mises en présence du cadavre de M. Fabrice, ont assuré que c'était elle.

Hier, Ballangé, le marchand forain qui a son domicile à Nogent-le-Rotrou, a été conduit à la Morgue et a parfaitement reconnu sa belle-sœur.

Le débiteur de la maison 55, rue Fortrier, étant allé à la Morgue, reconnut à son tour dans le montage Marie-Jeanne Le Manach, qui était venue plusieurs jours avec le sieur Billoir, dans la maison.

Il a, en outre, déclaré à MM. Fouquesolles et Jacob, qui s'étaient transportés chez lui, rue Fortrier, que précédemment le sieur Billoir était resté pendant trois ans dans la maison avec une autre femme, Jeanne la Bretonne, première ouvrière de la maison Godillot, rue Rochechouart, gagnant 7 à 8 fr. par jour, qu'elle avait manqué le sieur Billoir est fréquemment les abords de la queux. Il aurait rendu la vie très dure à cette femme, la forçant à boire avec lui. Elle mourut à l'hôpital Lariboisière.

Privé de cette ressource, ajoute-t-il, Billoir aurait cessé ses bons de placement, où il vient Marie Le Manach, dans les premiers jours, puis alla s'établir rue de Clignancourt avec elle.

Les deux magistrats ont aussi rendus à la maison Godillot, où ont interrogé les ouvrières et ouvrières qui habitaient avec la première Jeanne la Bretonne; tous ont confirmé, en les accentuant encore, les renseignements fournis par le concierge de la rue Fortrier.

Quand M. Fouquesolles interrogea Billoir sur ces faits, il répondit froidement : "Oui, oui, j'avoue tout avec moi, elle m'a quitté pour un autre, elle est morte, je l'ai enterrée dans le jardin à manger. Comment elle est morte? Je ne sais pas, je ne veux pas le dire, je ne le dirai pas."

Billoir a déclaré, comme on sait, n'avoir pas connu la famille de la veuve Marie-Jeanne Le Manach-Bellangé; or, on a remarqué des lettres de demande en main pour demander de l'emploi à M. Chevreuil, du Mans, au nom de Marie-Jeanne Bellangé.

Enfin, nous lisons dans un journal du 4 décembre :

On assure que la nommée Louise Mignon, demeurant à Montreuil, a reconnu la victime de Billoir, en voyant, jeudi, le cadavre de Marie-Jeanne Le Manach, qui a été exposé à la Morgue. Elle a déclaré, également, que Billoir, qui habitait avec elle, avait quitté sa compagne, il y a une dizaine de jours, pour aller explorer les environs de Saint-Ouen, où l'on suppose que le crime aurait pu être commis.

Les premières informations prises par la Morgue, ont fait connaître que la victime était la femme d'un nommé Billoir, qui habitait avec elle, rue de la Mare, à Montreuil.

Le mari, qui a été arrêté, a déclaré que sa femme était partie, il y a environ deux mois, pour aller chercher une place de domestique, et qu'il ne l'avait pas revue depuis.

Billoir, qui a été arrêté, a déclaré que sa femme était partie, il y a environ deux mois, pour aller chercher une place de domestique, et qu'il ne l'avait pas revue depuis.

Billoir, qui a été arrêté, a déclaré que sa femme était partie, il y a environ deux mois, pour aller chercher une place de domestique, et qu'il ne l'avait pas revue depuis.

Billoir, qui a été arrêté, a déclaré que sa femme était partie, il y a environ deux mois, pour aller chercher une place de domestique, et qu'il ne l'avait pas revue depuis.

Billoir, qui a été arrêté, a déclaré que sa femme était partie, il y a environ deux mois, pour aller chercher une place de domestique, et qu'il ne l'avait pas revue depuis.

Billoir, qui a été arrêté, a déclaré que sa femme était partie, il y a environ deux mois, pour aller chercher une place de domestique, et qu'il ne l'avait pas revue depuis.

Billoir, qui a été arrêté, a déclaré que sa femme était partie, il y a environ deux mois, pour aller chercher une place de domestique, et qu'il ne l'avait pas revue depuis.

Billoir, qui a été arrêté, a déclaré que sa femme était partie, il y a environ deux mois, pour aller chercher une place de domestique, et qu'il ne l'avait pas revue depuis.

Etat de situation
DE LA
Banque Nationale de l'Etat,
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nlle-Orl., 2 Janvier 1877.
RESSOURCES.
Prêts et escomptes..... 1,104,234 22
Banc des Etats-Unis..... 100,000 00
Autres banc et correspondants..... 15,000 00
Local de la Banque et comptoir propriété..... 100,000 00
Dû par des agents de police vic..... 100,000 00
Dû par des Banques et des banquiers..... 100,000 00
Chez pour cent, fonds de rachat..... 10,000 00
Legal Tender et billets de banques nationales..... 100,000 00
Chèques payé le Clearing House..... 100,000 00
Numéraire..... 1,104,234 22
PASSIF.
Capital..... 1,000,000 00
Fonds non divisés..... 100,000 00
Profits nets..... 100,000 00
Dépôts individuels..... 1,000,000 00
Dépôts des banques..... 100,000 00
Dépôts des banquiers..... 100,000 00
Dividendes non payés..... 1,104,234 22
Banque Nationale de l'Etat,
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nlle-Orléans, 2 janvier 1877.
Etat de situation de la Banque Nationale de l'Etat, de la Nouvelle-Orléans, à la clôture des affaires, le 2 janvier 1877.
RESSOURCES.
Prêts et escomptes..... 1,104,234 22
Banc des Etats-Unis..... 100,000 00
Autres banc et correspondants..... 15,000 00
Local de la Banque et comptoir propriété..... 100,000 00
Dû par des agents de police vic..... 100,000 00
Dû par des Banques et des banquiers..... 100,000 00
Chez pour cent, fonds de rachat..... 10,000 00
Legal Tender et billets de banques nationales..... 100,000 00
Chèques payé le Clearing House..... 100,000 00
Numéraire..... 1,104,234 22
PASSIF.
Capital..... 1,000,000 00
Fonds non divisés..... 100,000 00
Profits nets..... 100,000 00
Dépôts individuels..... 1,000,000 00
Dépôts des banques..... 100,000 00
Dépôts des banquiers..... 100,000 00
Dividendes non payés..... 1,104,234 22
Banque Nationale de l'Etat,
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nlle-Orléans, 2 janvier 1877.
Etat de situation de la Banque Nationale de l'Etat, de la Nouvelle-Orléans, à la clôture des affaires, le 2 janvier 1877.
RESSOURCES.
Prêts et escomptes..... 1,104,234 22
Banc des Etats-Unis..... 100,000 00
Autres banc et correspondants..... 15,000 00
Local de la Banque et comptoir propriété..... 100,000 00
Dû par des agents de police vic..... 100,000 00
Dû par des Banques et des banquiers..... 100,000 00
Chez pour cent, fonds de rachat..... 10,000 00
Legal Tender et billets de banques nationales..... 100,000 00
Chèques payé le Clearing House..... 100,000 00
Numéraire..... 1,104,234 22
PASSIF.
Capital..... 1,000,000 00
Fonds non divisés..... 100,000 00
Profits nets..... 100,000 00
Dépôts individuels..... 1,000,000 00
Dépôts des banques..... 100,000 00
Dépôts des banquiers..... 100,000 00
Dividendes non payés..... 1,104,234 22